



### Notre pays a abrité la réunion de l'Initiative 5+5 Défense

Notre pays a abrité dans la période du 9 au 10 mars, la 2<sup>ème</sup> réunion directrice de l'Initiative 5+5 Défense. Cette rencontre entre dans le cadre de la prise cette année par la Mauritanie de la présidence tournante de l'Initiative. La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée au Palais des Congrès, a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale. Au cours de son allocution, le SG du MDN a souligné le rôle éminent que joue l'Initiative dans la consolidation de la coopération entre les dix pays membres, surtout dans le domaine sécuritaire. Créée en 2004 à Paris, l'Initiative regroupe l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lybie, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie..



### Le Chef du 3ème Bureau anime une conférence à la faculté des Lettres



La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines a abrité dans la soirée du 6 avril 2011, une conférence animée par le Colonel El Boukhary Ould Ahmedou, Chef du 3<sup>ème</sup> Bureau de l'EMN sur le thème: "militarisation de l'espace extérieur et enjeux stratégiques". Le Colonel a souligné dans son introduction l'importance de l'espace extérieur et son enjeu depuis le début de la guerre froide. Il a par la suite expliqué le rôle important des satellites dans l'efficacité des stratégies de sécurité et de défense dans le monde et dans le développement des peuples. A la fin de sa prestation, le conférencier a répondu aux questions des multiples intervenants. Le président de l'Université de Nouakchott, le docteur Isselkou Ould Ahmedou Izidbih, des professeurs, des chercheurs ainsi que de nombreux étudiants ont pris part à cette conférence.

### L'IGEFAS à Paris

Sur invitation de son homologue français, le Contrôleur Général des Armées Dominique Confort, le Colonel Hanana Ould Sidi, Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, a effectué une visite en début d'année à Paris.

L'objectif de cette mission était d'innover une forme de coopération concrète et durable entre les deux institutions. Il a été obtenu notamment, l'engagement de cet important organe de contrôle :

- d'aider au renforcement des capacités de l'IGEFAS par l'organisation de stages, de séminaires et de missions communes de contrôle.
- de contribuer au développement des outils de recueil, d'analyse et d'évaluation de données.

L'IGEFAS était accompagné des Lieutenants-colonels Moustapha Ould Sidi Aly et Mohamed Abdellahi Ould Horma.



### Réunion des Contrôleurs Généraux de l'Initiative " 5+5 Défense"

Le colonel Hanana Ould Sidi, Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, a pris part à la 2ème réunion des Chefs des contrôles généraux et structures similaires des membres de l'Initiative " 5+5 Défense " qui s'est déroulée en fin d'année dernière à Madrid.

L'ordre du jour de cette réunion a porté sur " l'impact de la crise économique mondiale sur le budget de la Défense et son contrôle dans les pays membres de l'Initiative.

En marge de la rencontre, l'IGEFAS a eu des entretiens fructueux avec ses homologues qui ont tous réitéré leur volonté et leur disponibilité à renforcer la coopération et l'échange d'expertise sur le plan bilatéral avec l'IGEFAS.





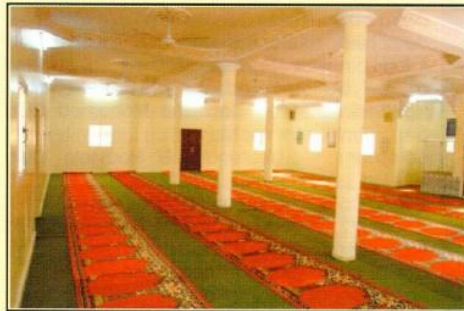


- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Ali Ould Mohamed Lemine
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Mohamed Vall Ould Hemed
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Brahim Ould Sidi Mohamed
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Djibril Ould Isselmou
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Issa Ould Souleimane
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Zeidane Ould Sidaty
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Moussa Ould Sidi Mohamed
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Mohamed Ould Idriss
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Brahim Ould El Hacem
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe MBareck Ould Horma
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Sall Cheikh Osmane
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Saleck Ould

- Itawel Oumrou
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Ahmed Ould El Bekaye
- Récipiendaires de la 1<sup>ère</sup> RM :**
- Lieutenant-colonel Hemed Ould Sidi Ould Mohamed Lemine ;
- Commandant Cheikh Sidi Ould Beida ;
- Commandant Badi Ould Yebawe ;
- Commandant Sidaty Ould Babe Ould Moulaye Ismail ;
- Sergent Amar Ould Maham ;
- Sergent Moulaye Ould Mohamed Salem ;
- Caporal Sidi Mohamed Ould Ely Barka ;
- Caporal Cheikh Ould Sid'elmine ;
- Caporal Hamma Ould Agheilass ;
- Soldat 1<sup>ère</sup> Classe Sall Ali Djibo ;
- Soldat 1<sup>ère</sup> Classe N'diaye Ould Sid'ahmed ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Abdellahi Ould Teyeb Ould Horma ;

- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Yahya Ould Brahim Ould Jahloul ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Bemba Ould Eihmane ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Sidi Ould Ahmed Mahmoud ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Salem Ould Ale ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Mohamed Ould Salek Vall ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Mohamed Ould El Hassen ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Mohamed Ould Abdellahi ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Sidne Ould Mohamed Ould Khaye ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Ely Cheikh Ould M'beirik ;
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Ahmed Taleb Ould Abderrazagh.

## Une mosquée dans l'enceinte de l'Etat-major National



Dans le cadre de la construction de mosquées dans les différentes garnisons afin de permettre aux militaires de pratiquer leur culte dans les meilleures conditions, une nouvelle mosquée flambant neuve a ouvert ses portes dans l'enceinte de l'Etat-major National. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée dans la journée du 5 avril 2011, en présence du Chef d'Etat-major National, le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, du Chef d'Etat-major National adjoint, le Colonel Mohamed Ould Mohamed Z'nagui et de plusieurs autres responsables de l'EMN.

## Don de matériels de la France à notre pays

Un lot d'une dizaine de véhicules militaires, a été octroyé par la France à notre pays. Une cérémonie de réception de ces matériels a été organisée dans la journée du 24 mars 2011 à l'Etat-major National en présence du Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National et de M. Monsieur Michel Vanderpoorter, Ambassadeur de France à Nouakchott.



## Mission de l'AFRICOM en Mauritanie

Une commission mixte composée d'une délégation du commandement américain pour l'Afrique (AFRICOM) et d'une délégation des Forces Armées Nationales, s'est réunie du 21 au 24 mars 2011 à Nouakchott sous la direction conjointe du Général de brigade Secrétaire Général du

Ministère de la Défense Nationale et de son excellence Madame l'ambassadrice des Etats-Unis en Mauritanie. Les deux délégations mauritanienne et américaine étaient conduites respectivement par le Colonel Ahmed Ould Mamadou, Chef du 2ème Bureau

de l'EMN et le Lieutenant-Colonel Jo ELLEN Powell, Ambassadrice des USA à Nouakchott, représentant le commandant de l'AFRICOM. Les travaux de cette réunion ont porté sur plusieurs thèmes et abouti à la signature d'un procès-verbal entre les deux parties.





## Sortie de deux promotions d'OPJ et d'élèves gendarmes

Deux nouvelles promotions de 27 officiers de police judiciaire et 43 élèves gendarmes viennent d'achever leur formation à l'école de gendarmerie de Rosso.

La cérémonie de sortie s'est déroulée le 6 avril 2011 sous la présidence du Ministre de la Défense Nationale, M. Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi. Pour l'occasion, le MDN a souligné toute l'importance qu'accordent les autorités suprêmes de l'Etat au rôle des forces armées et de sécurité dans la défense de l'intégrité

territoriale du pays et la préservation de la sécurité du citoyen et de ses biens. Il a indiqué également que ces promotions d'officiers et d'élèves gendarmes intègrent la profession à un moment où la région du Sahel est confrontée à de nombreux défis sécuritaires en raison de la progression de la criminalité organisée, du trafic de la drogue, de la migration illégale et des activités de trafic d'armes et de produits illicites. Ces deux promotions portent le nom de feu

Ali Ould Mohamed Vall, tombé au champ d'honneur le 2 février 2011, lors d'un accrochage avec un groupe de terroristes dans la zone de Lexeiba II, dans la wilaya du Trarza.

Le Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale et le Chef d'Etat-major National adjoint, l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, le wali du Trarza et plusieurs hauts gradés ainsi que des attachés militaires accrédités à Nouakchott avaient assisté à cette cérémonie de sortie.

## Décorations d'éléments de l'Armée Nationale



Dans le cadre des activités du cinquantenaire de l'indépendance nationale, des militaires de l'Armée Nationale ont été décorés le 1er mars 2011, au nom du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, de la médaille de la valeur militaire, à l'Etat-major National et à la 1ère Région Militaire, . .

A l'Etat-major National, le Général de Brigade Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National, a décoré 37 militaires de l'Armée Nationale, en présence du Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, et de plusieurs autres responsables militaires.

Au siège d u commandement de la 1ère Région militaire à Nouadhibou, la cérémonie de décoration de 22 éléments du 1er Bataillon d'Infanterie Motorisé

a été présidée par le Chef d'Etat-major National adjoint, le Colonel Mohamed Ould Mohamed Zmagui, en présence du commandant de la 1ère RM, le Colonel Sidi Ould Ely Savi, du Wali de Dakhlet Nouadhibou, M. Mohamed Vall Ould Ahmed Youra, du Hakem et du Maire de Nouadhibou, du Commandant du 2ème Groupement de Brigades Mobiles de la Gendarmerie Nationale et du Commandant du Groupement Régional de la Garde Nationale.

Ces décorations visent à la valorisation de l'esprit combattant dont ces éléments ont brillamment fait preuve lors des récentes opérations de sécurité.

### Récipiendaires de l'EMN :

- Colonel Mohamed Ould Cheikh

Ould Jiddou

- Capitaine Denebja Ould Brahim
- Capitaine Ahmedou Bamba Ould Beddi Ould Bardass
- Capitaine Moctar Ould Lekhal
- Capitaine Ahmed Taleb Ould Aheimed
- Feu Capitaine Mohamed Ould Ahmed Maham
- Lieutenant El Houssein Ould Edermaz
- Lieutenant Elemine Ould Bah
- Feu Lieutenant Hademine Ould Ahmed Fadel
- Sergent Cheikh Sidati Dia
- Sergent Sidi Ould El Houssein
- Sergent Daha Ould Mohamed Lemine
- Sergent Mohamed Ould Sidi Mohamed
- Sergent Bakala Ould Abdallahi
- Caporal Mohamed Ould Moulaye Ahmed
- Caporal Youba Ould Hmeida
- Caporal Mohamed Lemine Ould El Moustapha
- Caporal Mohamed El Moctar Ould Delh Ould Taleb
- Caporal Diallo Saidou Sambarou
- Soldat 1<sup>ère</sup> Classe El Well Ould Ahmed Ould Mohamed
- Feu soldat 2<sup>ème</sup> Classe Baba Ould M'Baye
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Nehah Ould Mohamed
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Abdallahi Ould Eli
- Soldat 2<sup>ème</sup> Classe Evigrach Ould Youba





## Réceptions du Ministre 2

### L'ambassadeur des Emirats Arabes-Unis



Le ministre de la Défense Nationale, M. Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi a reçu en audience le 13 avril 2011, SEM. Abdallah Mohamed Takaoui, Ambassadeur des Emirats Arabes-Unis en Mauritanie.

L'audience s'est déroulée en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, du Colonel Mohamed Ould Moghdad, directeur des Relations Extérieures et du Lieutenant-Colonel Seyid Ould El Asri, directeur du Bureau de Coordination.

### ..L'ambassadeur d'Espagne

Le Ministre de la Défense Nationale, M. Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi a reçu en audience, le 11 avril 2011, SEM. Alonso Descuellar Y Mazarrido, Ambassadeur du Royaume d'Espagne à Nouakchott. Cette rencontre qui vise à raffermir la coopération bilatérale, s'est déroulée en présence des collaborateurs du ministre, le Général Ahmed Ould Bekrine, le Colonel Mohamed Ould Moghdad, et le Lieutenant-Colonel Seyid Ould El Asri, directeur du Bureau de Coordination.



### L'ex MDN reçoit l'ambassadeur de la République Populaire de Chine



Le ministre de la Défense Nationale, M. Hamadi Ould Hamadi a reçu en audience, le 13 mars 2011, SEM. Chen Gonglai, Ambassadeur de la République Populaire de Chine à Nouakchott.

L'audience a porté sur les relations de coopération existant entre la Mauritanie et la République Populaire de Chine et les moyens susceptibles de les renforcer et de les développer.

### l'ambassadrice américaine en Mauritanie

Le Ministre de la Défense Nationale, M. Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi a reçu en audience, le 20 avril 2011, SE Mme Jo Ellen Powel, Ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique en Mauritanie.

La rencontre a porté sur les relations de coopération existant entre la Mauritanie et les Etats-Unis d'Amérique et les moyens susceptibles de les renforcer, notamment dans le domaine de la défense.







## Le nouveau Ministre de la Défense Nationale Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi



**Date de naissance:** 31/12/1964

**Lieu de naissance:** TINTANE

**Etudes**

**1971 -1977:** CEP Ecole de TINTANE

**1978 -1980:** Brevet Collège d'Aioun

**1981 -1984:** Baccalauréat Lycée d'Aioun

**1985 -1987:** DEUG EN ECONOMIE Université de Nouakchott 1988 -

**1989:** MAITRISE EN ECONOMIE (option planification) Université de Nouakchott

**Langues Français, Arabe et**

**Anglais**

**Postes occupés:**

- Chef Division Budget et Marchés à l'OPT: Avril 1990 à Septembre 1991.

- Chef Service Budget et Etudes Financières: de Septembre 1991 à Avril 1994

Chief service contrôle budget et comptabilité (contrôle de gestion) cumulativement avec ses fonctions de Chef de service du budget et des études financières

- Trésorier Général de l'Office des Postes et Télécommunications de Mars 1994 à Avril 1997 avec quitus de gestion..

- Chef Service Budget et Etudes Financières d'avril 1997 à Mars 1999

- Membre de la commission des Reformes de l'OPT.

- Chef Service Recouvrement et Suivi des Encaissements à la Direction Commerciale de l'OPT de Mars 1999 à Août 2000

- Administrateur de la Mauritanie au Conseil d'Administration de l'Organisation Africaine de Communication par satellite (RASCOM) de Décembre 1997 à Décembre 1999 (Cote d'Ivoire).

*Par décret de la Présidence de la République en date du 22 mars 2011, M. Ahmedou Iday Ould Mohamed Radhi a été nommé Ministre de la Défense Nationale, en remplacement de M. Hamady Ould Hamady, appelé à la tête du Ministère des Affaires Etrangères.*

Directeur de département Administratif et Financier (y compris le contrôle de gestion) depuis la création de Mauritel Mobiles d'Août 2000 à Septembre 2005 avec quitus de gestion

- Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi du 7 Septembre 2005 au 8 Mai 2007

- Président de la commission départementale des Marchés du Ministère de la fonction publique Président de la commission administrative paritaire du même Ministère

- Président du Conseil d'administration de l'Office National de la Médecine de Travail, de Mars 2007 à Avril 2008.

- Inspecteur Général Adjoint de l'Etat, par concours, depuis le 30/04/2008.

## Réceptions du Ministre 1

### ..L'ambassadeur d'Irak



Le Ministre de la Défense Nationale, M. Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi, a reçu le 25 avril 2011 à Nouakchott l'Ambassadeur d'Irak en Mauritanie, M. Ahmed Nayef Rachid Saleh.

La rencontre a eu lieu en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général, du Colonel Mohamed Ould Moughdad, Directeur des Relations Extérieures, et du Lieutenant-colonel Seyid Ould Assri, Directeur du Bureau de Coordination, tous du même ministère.

### ..l'ambassadeur de France

Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Ahmedou Ould Iday Ould Mohamad Radhi a reçu en audience, le 4 avril 2011, SEM. Michel Vanderpoorter, Ambassadeur de France à Nouakchott.

Cette audience, axée sur le renforcement des relations de coopération dans le domaine de la défense entre nos deux pays, s'est déroulée en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général et du Colonel Mohamed Ould Moughdad, directeur des relations extérieures du Ministère de la Défense Nationale.







# Editorial

## POUR UNE BONNE CITOYENNETE

**N**ation ou Etat sont l'incarnation moderne des anciennes entités sociopolitiques traditionnelles. Ces dernières ont longtemps conditionné les orientations de l'homme primitif qui, attaché à sa propre survie et à son intérêt, ne pouvait les concevoir que sous la protection de son groupe qui se bat pour pérenniser sa survie par la loi du plus fort et non par la force de la loi.

Les sociologues sont unanimes sur le fait que toute considération entretenue pour des raisons tribales, ethnique, régionale ou communautaire, constitue une entrave à la renaissance d'une civilisation véritable. L'Etat ou la patrie comme espace démographique, géographique et politique garantit à l'individu des droits et des avantages alors que tribu, race ou communauté font de lui un être attardé, vivant en marge de l'Histoire et de la civilisation parce que celles-ci ne peuvent lui garantir les droits dont il devrait jouir.

Une des premières conditions de la bonne citoyenneté est la loyauté à la patrie qui assure l'égalité entre les citoyens devant la loi, en dehors de toute considération de race, de couleur ou de langue. A cela s'ajoutent le droit fondamental à la propriété, la liberté d'expression, de mouvement, le droit d'affiliation à des formations politiques

et idéologiques conformément aux lois en vigueur. La patrie a certes, des devoirs sur ces citoyens dont les plus importants sont la garantie de sa sécurité, son intégrité et la préservation de ses moyens de défense qui assurent sa pérennité, car on ne peut concevoir un quelconque développement sans une sécurité optimale. Sous la menace asymétrique qu'impose le terrorisme, et compte tenu de la diversité des outils et modes opératoires utilisés, il incombe à tous de coopérer avec les services de sécurité. La sécurité étant l'affaire de tous, il est donc du devoir de chacun de rendre compte de tout comportement suspect qui mettrait le citoyen ou la patrie en péril.

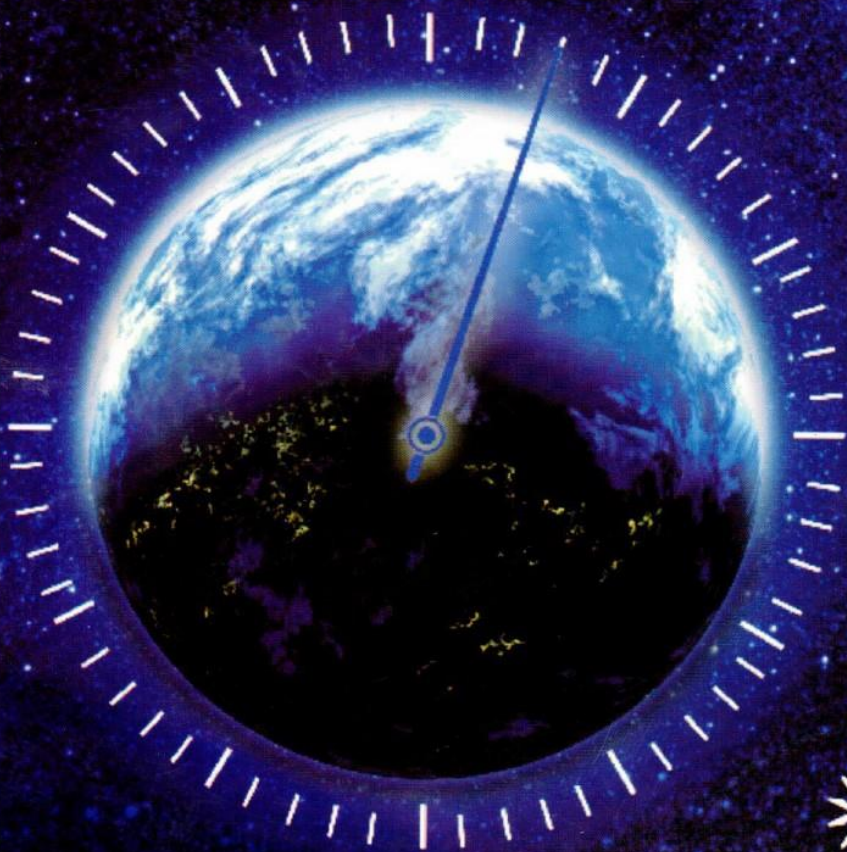
Le concept de sécurité nationale moderne sera tributaire de notre aptitude à assurer la sécurité culturelle, sociale et économique incarnée par le rendement du cultivateur dans son champ, de l'instituteur dans son école et du fonctionnaire dans son administration. La synergie ainsi créée aussi bien entre les différents secteurs qu'entre les différents responsables chargés de la sécurité est la condition essentielle d'une bonne citoyenneté, gage d'un équilibre sur lequel doivent reposer l'Etat et la société.





زاکی زاکي

**Facturation  
à la seconde**  
dès la première seconde



شنگیتل  
**Chingitel**  
Membre du Groupe Expresso





# AKHBAR El Jeich

► 649 55 46  
Dcrp@mauritel.mr  
BP: 208 Tel: 5002255

**Pour vos publicités et annonces :**  
Akhtar El Jeich vous offre une page publicitaire

Organe d'information officiel de l'Armée Nationale, Akhtar El Jeich est une revue bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés: militaire, technologique, médical, environnemental, économique, culturel...

AEJ est:

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans les ambassades de la Mauritanie et aux attachés de Défense accrédités à Nouakchott.



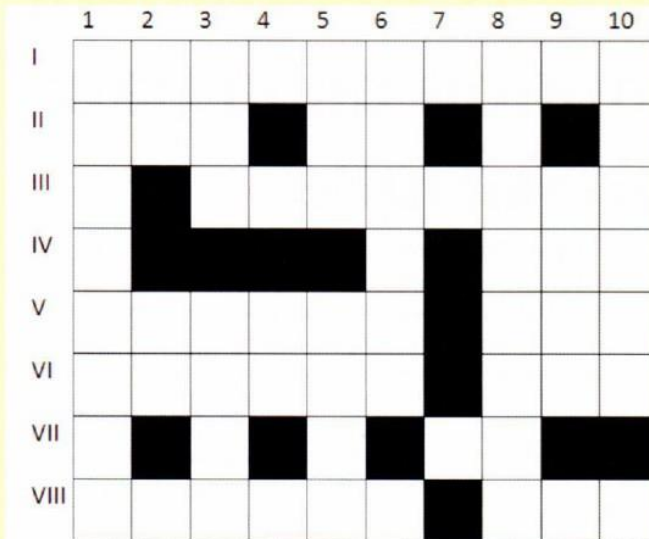
mai - juin 2011

Akhtar El Jeich 31





# 1 - MOTS CROISES



**Horizontalement**  
 I - PLEINES D'AIR II - COURAGEUX -ARTICLE- III- REMORQUEUR IV- PARTIE D'UNE MOUCHE V- ANTILOPE D'AFRIQUE- RECIPIENT EN TERRE VI- UNIR - EPOQUE VII- CONNU VIII- ETUDIANTS - PETITS RUISSEAUX

**Verticalement**  
 1- GRAND APPETIT  
 2- CHAMPION - POSSESSIF  
 3- AU TENNIS : TOUCHE AU FILET - SUPPLIE  
 4- PARESSEUX  
 5- SE FAIT DANS LES GRADINS- PORTE  
 6- SUC  
 8- IL ENVOIE DES SIGNAUX  
 9- ABIMER  
 10- FORME DE CONFIANCE

Cne LIF

# 2 - MOTS EN FRAC

Cne MANGASSOUBA



A partir de cette banque de lettres, inscrivez cinq mots correspondants aux définitions ci-après. PS : tous les couples de lettres doivent être utilisés une et une seule fois.

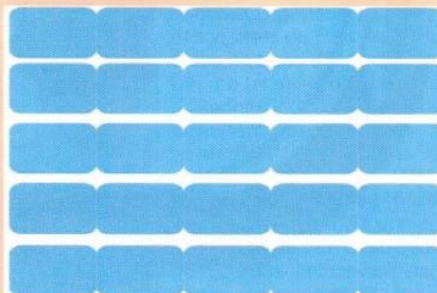
Donne un caractère, une structure militaire

Il monte la garde

Largeur de bombes

Traiter avec son ennemi

Il combat l'ennemi à longue distance



# 3 - DEVINETTE:

QUEL EST LE BUDGET DE LA MAURITANIE ?

Cne LIF

## CORRECTIONS

1- MOTS CROISES  
 Horizontal : BALLONNETS - OSE, LE - TRACTEUR - TSE - IMPALA - TET - MARIER, ERE - SU - ELEVES  
 Vertical : BOULMIB - AS MA - IET, PRIE - AI - OIA, LEVE - NECTAR - EMBETTEUR - USER - SURETE  
 2- MOTS EN FRAC  
 MILITARISER - SENTINELLE - BOMBARDIER - COLLARDIER - ARTILLEUR  
 3- DEVINETTE :  
 IL S'AGIT DE LA SOMME DE L'ENSEMBLE DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE NATIONALE SOIT 8888 OUGUIYAS (5000 + 2000 + 1000 + 500 + 200 + 100 + 50 + 20 + 10 + 5 + 1)







# Jeich

Directeur de publication  
Colonel Teyib Ould Brahim  
Rédacteur en chef  
Lt-Colonel Né Ould Souvi  
Secrétaire de Rédaction

Cne Thiady Mangassouba  
Rédacteurs

Lt-Colonel Abou Mamadou Sow  
Commandant Med Limam Ould Ahd Salem  
Cne Lif Mohamed Diadié  
Cne Thiady Mangassouba  
Cne Malamine Coulibaly

Responsable

Audiovisuel:

Cne Med O. Abderrahmane

Photographes

A/C El ide O. Soueïleh - S/C Brahim O. Saleh,  
S/C Mohamed Bekaye, Sgt Mahfoudh O. Tfeil;

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick  
Sgt Hawa Ly  
Sgt Aida M'Bengue

Correction

Kane Mamadou Alpha

Maquette/PAO

A/C Ahmed o. N theih

Publicité - Annonces

A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy  
Adjt Ahmed Ould Biram  
S/C Med Deina Ould Zaid  
Cal Mahfoud Ould Kory

dcrp@mauritel.mr  
BP: 208 Tel: 5002255

## Décorations d'éléments de l'Armée Nationale



## Dossier



## Dans ce numéro

- 5 ➤ **Info FARIM**  
- Le nouveau Ministre de la Défense Nationale  
- Réceptions du ministre de la Défense Nationale
- 14 ➤ **Reportage**  
*Une expérience égalitaire réussie*
- 19 ➤ **Mémoire Militaire**  
*L'opération de Tidjikja 15<sup>ème</sup> partie*  
*Bataille d'OKINAWA*  
*Princes de la guerre*
- 28 ➤ **Tribune Libre**  
*Les Imraguens*



## Le conseil de paix et de sécurité de l'UA

# Un ambitieux instrument de promotion de la paix en Afrique

**La consolidation de la paix désigne les efforts faits pour promouvoir la sécurité humaine dans des sociétés aux prises avec des conflits. L'objectif primordial de la consolidation de la paix est de renforcer la capacité des sociétés de gérer les conflits sans violence et ainsi d'assurer de façon durable la sécurité humaine.**

Créé en 2003, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine est chargé de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Il participe, dans ce cadre, à la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; à la consolidation des processus de paix et la reconstruction post-conflit ; à l'action humanitaire et la gestion des catastrophes. Le CPS privilégie le règlement pacifique des différends, garantit le respect de l'Etat de droit et des libertés fondamentales et contribue à la mise en œuvre d'une politique de défense commune et de lutte contre le terrorisme. Cet organe phare de l'institution panafricaine consacre donc le principe de non-indifférence en cas de crimes de guerre, de génocide contre l'humanité commis dans un Etat du continent. La "force africaine en attente", composée de troupes pré-positionnées dans chacune des cinq grandes régions du continent susceptibles d'être mobilisées en cas de crise, constitue son bras armé. Mais il n'a pas de pouvoir décisionnaire en la matière et doit en référer à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, au cas où l'une de ces violations graves des droits de l'homme est avérée sur le territoire d'un Etat africain nécessitant une intervention armée. Le CPS est composé de 15 Etats membres élus par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, cinq pour un mandat de trois ans et les dix autres pour deux ans. Dans le souci de faire prévaloir l'égalité et la

solidarité, la dévolution des sièges obéit à un système de rotation représentatif des ensembles régionaux et aucun Etat ne dispose d'un droit de veto.

Dans sa mission, le CPS est secondé par un groupe des sages composé de cinq personnalités africaines nommées pour trois ans et dispose des informations fournies par un "système continental d'alerte rapide" chargé d'identifier les crises naissantes. Il convoque en moyenne cinq réunions par mois au

niveau des ambassadeurs et en tient une à tout moment pour examiner, en urgence, l'écllosion d'une crise. Des réunions annuelles se tiennent au niveau des ministres et des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le CPS dispose d'un secrétariat, installé au sein du département paix et sécurité de la Commission de l'Union Africaine avec laquelle il cogère la maîtrise des actions de prévention, de gestion des conflits et de maintien de la paix.

Enfin, le CPS coopère avec tous les acteurs clés dans la gestion des conflits : les organisations internationales, les sociétés civiles et le Conseil de sécurité des Nations-Unies.





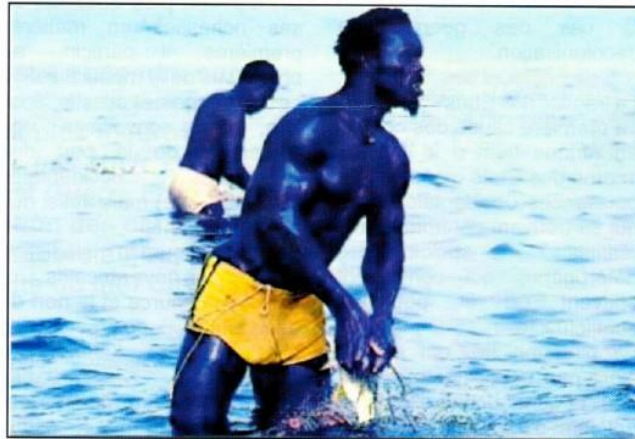


# Les Imraguen

Commandant Mohamed Limam Ould Ahmed Salem

**Contrairement à ce que pensent certains, les Imraguen ne constituent pas une entité ethnique en Mauritanie. Ils peuvent être issus de toutes les origines ethniques présentes dans le pays (Arabes, Berbères, Nègro Africains), exactement comme les griots et les forgerons. Ils pratiquent la pêche traditionnelle du mullet jaune et, exceptionnellement, des tortues marines dans les villages du Banc d'Arguin longeant la côte mauritanienne, entre le Cap Timiris et Mheijratt. Leur activité était axée sur la pêche à pied du mullet jaune. Depuis le début du 20ème siècle, ils utilisent des bateaux à voile appelés lanches.**

La pêche du mullet jaune est en net déclin au profit d'autres espèces exportables telles que les poulpes, les dorades, le mérrou, le requin,...etc. Utilisant jadis comme habitations des huttes en paille appelées Tikkaten (pluriel de tikkitt), les Imraguen habitent maintenant dans des baraques en bois ou



même dans des maisons en dur. Enclavés entre la mer et le désert, les villages Imraguen souffrent d'un manque accru en eau potable. Toutefois, à partir du début des années 80, l'approvisionnement en cette denrée vitale est assuré grâce à des petits bateaux offerts dans le cadre d'un don japonais. La désalinisation plusieurs fois tentée n'a pas produit l'effet escompté et le problème persiste. L'approvisionnement en denrées de première nécessité est lui aussi rendu difficile par l'isolement de ces villages du à la non praticabilité des routes (on sait qu'il est interdit de construire des routes dans l'espace du Parc National du Banc d'Arguin pour ne pas troubler la quiétude des colonies d'oiseaux migrateurs). La plupart des villages du Parc sont situés à des dizaines de kilomètres de la route Nouakchott Nouadhibou, sur des terrains difficiles. Ceci amène les véhicules desservant ces villages à longer la côte au moment des marées basses, avec tout ce que cela comporte comme risques en cas de panne (le véhicule immobilisé par la panne sera emporté par les

vagues en cas de haute marée). Sur le plan sanitaire, l'unique centre de santé de Nouamghar est loin de répondre aux besoins grandissants d'une population aussi enclavée et peu sensibilisée que celle des Imraguen. L'évacuation des cas critiques vers les hôpitaux de Nouakchott et de Nouadhibou est souvent très difficile et parfois impossible à cause de la rareté des moyens automobiles liée à la non praticabilité des voies de communication terrestre citée plus haut.

Sur le plan écologique, la pêche mécanisée exercée actuellement aux environs du milieu Imraguen menace le mode de vie de cette communauté et celui des espèces animales peuplant le Banc d'Arguin.







interétatiques. Elles peuvent être classées dans l'une ou dans l'autre catégorie, selon la validité juridique ou morale que l'on reconnaît à une souveraineté contestée, c'est le cas des guerres de décolonisation.

#### Les Facteurs des conflits

##### La fragilité des Etats

La première cause des conflits en Afrique tient à la fragilité interne des Etats créés par les puissances occidentales mais qui se trouvent confrontés aux réalités sociologiques hétérogènes qui constituent souvent un lit pour la conflictualité.

La pluriethnicité, qui en soi n'est pas un obstacle majeur pour la construction d'un Etat-nation et d'une unité nationale, le devient à partir du moment où l'on instrumentalise les différences identitaires religieuses, régionalistes, linguistiques ou ethniques à des fins politiques ou partisans. Cette question ethnique ou tribale se pose dès lors que des minorités, s'estimant ignorées ou victimes de discriminations, se replient sur leurs spécificités identitaires ou, pire, se soulèvent contre les pouvoirs en place qu'ils considèrent être la cause de leur marginalisation. Ces rivalités sont généralement exacerbées par des références religieuses. La religion omniprésente dans le champ social, joue un rôle géopolitique considérable dans la plupart des conflits, en Afrique en particulier.

-A côté de ces facteurs, se cristallise le manque de contrôle territorial des Etats; ce défi peut constituer un élément aggravant des conflits. Dans certains pays, " les seigneurs de la guerre " ont la main basse sur une partie du territoire favorisant la décomposition ou la partition du pays.

##### La convoitise des ressources naturelles

La question des ressources naturelles est au cœur de la conflictualité du continent, et ce, d'autant plus que, fort de ses richesses en matières premières, il participe au processus de la mondialisation des échanges et suscite, à ce titre, des convoitises non seulement de la part des puissances occidentales (USA, Europe) mais aussi des pays émergents. Le pétrole demeure la malédiction des certains pays africains. L'or noir est la source et le nerf de beaucoup de conflits récurrents. Pour lutter contre l'exploitation des hydrocarbures qui menace leur environnement sans contrepartie viable, des populations autochtones mènent des actes de sabotages pour paralyser l'activité pétrolière.

Les finances générées par l'exploitation des minerais (diamants, or, etc.) servent à acheter des armes, entretenir des milices, donc à soutenir l'effort de guerre. Force est de souligner que partout où les Etats détenteurs de richesses sont affaiblis par des crises politiques internes, se développent concomitamment les réseaux internationaux d'affairistes qui participent à " la criminalisation de l'Etat " et interfèrent avec le jeu politique local en prenant part au commerce des armes pour

perpétuer durablement les guerres sur le continent.

Ces crises récurrentes, avec leur lot de morts, de réfugiés, de dégâts matériels et moraux, laissent des blessures vivaces qui peinent à se cicatriser dans les esprits, ce qui entrave l'émergence d'Etats-nations.

De l'effritement des Etats, se crée une économie parallèle aux mains de seigneurs de guerres introduits dans des réseaux mafieux internationaux et une jeunesse sacrifiée par des responsables politiques véreux.

Il est grand temps que l'Afrique retrouve sa dignité et sa respectabilité internationale, car cet état de conflictualité permanent renforce l'idée pessimiste d'un continent à la dérive. Le défi majeur de l'Afrique est de construire la paix et la sécurité pour permettre son développement économique. Pour cela, il convient de renforcer les capacités de maintien de la paix en donnant les moyens humains et financiers à l'Union Africaine pour qu'elle ne soit pas obligée de " sous-traiter " les opérations qu'elle décide de mener. Mais, il faut aussi créer les conditions favorables au pardon et à la réconciliation, accélérer les processus de démocratisation, lutter contre l'extrême pauvreté et la mal gouvernance, impunité, corruption...

Cne Mangassouba

#### Références :

- Thierry DE MONTBRIAL La guerre et la diversité du Monde, les Etats-Unis contre l'Europe puissance. Paris : Le Monde/ Editions de L'Aube, 2004, 141p.
- Jean-Luc MARRET La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes. Paris : Ellipses, 2001, 158p.
- Politique étrangère, n° 3/ 2006, )dossier( L'Afrique des conflits, pp547-590







## CAUSES DE LA PERSISTANCE DES CONFLITS

### "Cas spécifique de l'Afrique"

**La fin de la rivalité Est-Ouest a engendré sur le continent africain des guerres d'un genre nouveau, plus complexes et plus meurtrières. Si cette partie du monde n'a pas été la seule secouée par les conflits post Guerre Froide, il se pose tout de même la question des causes et des raisons qui les alimentent encore aujourd'hui, vingt deux ans après la chute du mur de Berlin.**

Une analyse approfondie de l'état de la conflictualité sur le continent montre l'imbrication d'une multitude de facteurs internes et externes. Les lignes de clivages d'aujourd'hui dépassent le seul cadre spatial et sociopolitique et leur extension internationale n'est souvent pas exclue. Ces nouveaux conflits n'opposent plus seulement les Etats et leurs armées régulières mais des milices, des populations à la fois victimes et acteurs, manipulées par des seigneurs de guerres jouant sur les sensibilités frontalières. La problématique des frontières héritées de la colonisation constitue un facteur aggravant. Le plus souvent, des grands groupes d'intérêt privés, tapis dans l'ombre, tirent les ficelles. Seule la capacité à pouvoir repérer et identifier les sources des conflits actuels qui compromettent la stabilité, la sécurité et la paix auxquelles aspirent tous les peuples africains permettra de les prévenir ou, à défaut, de les résoudre.

#### Les formes de conflictualité

L'Etat est la forme d'organisation politique des sociétés modernes. Sa souveraineté lui confère le droit exclusif d'utiliser la force pour

exercer son autorité, qui est institutionnelle et non personnelle, dans les limites de son territoire.

Selon que la violence est utilisée par des dominants ou des dominés, on parle de :

"répression quand il s'agit de mettre fin à une révolte, une révolution, une rébellion, etc. ;

"insurrection quand ce sont des peuples dominés qui se lèvent contre l'ordre établi ;

"guerre quand on a en face des adversaires de statut égal, utilisant une violence organisée.

En dépit de leur caractère multidimensionnel et imbriqué, les guerres peuvent être classifiées en guerres interétatiques, civiles, religieuses, tribales ...

#### Les guerres territoriales et les guerres de décolonisation

Les frontières créées de façon arbitraire et artificielle par les puissances coloniales (Conférence de Berlin de 1885), au mépris des réalités sociologiques des autochtones, ont été à la base de la plupart des guerres interétatiques sur le continent au temps de la guerre froide.

Revendications territoriales, contestation de tracé... Certains contentieux ont fini

devant la Cour internationale de Justice de la Haye. Pour les pays où la décolonisation a été violente (Algérie, ancien empire portugais...), les guerres de libération ont laissé des stigmates dans les rapports avec l'ancienne puissance coloniale et ont beaucoup obéré leur développement économique et social. Le déclin relatif des guerres interétatiques a laissé place à une autre forme de violence politique, moins organisée et plus meurtrière : les guerres civiles.

#### Les guerres civiles

Une guerre civile se manifeste lorsque la souveraineté de l'Etat est contestée ou brisée. Compte tenu de l'appartenance des groupes qui s'affrontent à des ensembles sociaux, linguistiques ou religieux multinationaux, la probabilité de contagion de cette forme de guerre à d'autres pays est très grande. Car le type de liens qui unit les membres de ces groupes, détermine dans une large mesure les buts qu'ils poursuivent, les ressources auxquelles ils ont accès et les méthodes qu'ils ont tendance à utiliser. Mentionnons au passage les guerres post-indépendances comme les guerres de séparatisme sur fond d'enjeux idéologiques (Katanga) ou pétroliers (Biafra).

Il reste évident que toutes les guerres résultent de la conjonction de plusieurs facteurs. Certaines guerres sont des mélanges complexes de conflits armés civils et







repas, mais il doit être utilisé avec un maximum de précaution pour ne pas endommager la gencive. La mastication du cure-dent à longueur de journée est à éviter.

- **La brosse à dents** : Le brossage des dents doit être effectué trois fois par jour.

**A** - Utiliser une brosse à dents à dureté moyenne

**B** - Changer de brosse à dents tous les trois mois

**C** - La durée de brossage est comprise entre trois et cinq minutes

**D** - Il y a plusieurs méthodes de brossage des dents :

- Brossage des dents une à une  
- Commencer par les parties externes

- Mettre la brosse sur la gencive à un angle de 45 degrés et effectuer un mouvement vertical sur les dents des deux mâchoires, en axant l'effort sur les parties en contact direct avec les aliments à mastiquer.

- **Les dentifrices**: En Mauritanie,



La brosse à dents permet seulement de nettoyer les surfaces externes des dents au détriment des petits espaces, considérés comme lieux de développement de la carie dentaire. C'est pour un nettoyage plus complet que les fils doivent être utilisés, non sans précautions :

- Utiliser les fils stérilisés disponibles dans les pharmacies

- Les utiliser sans violence pour ne pas endommager la gencive

**Le lavage buccal**:

C'est une opération qui consiste à un lavage buccal à l'aide de matières stérilisées, à effectuer

- Lavage buccal commercial

**La visite périodique du dentiste**:

Il est nécessaire de consulter le dentiste tous les six mois pour faire des analyses complètes et ôter des dents le tartre et les autres sédiments.

Pour terminer, nous allons citer les neuf recommandations faites par les différents colloques organisés en 2010 par le Syndicat des Dentistes Mauritaniens pour la prévention de la bouche et des dents :

- 1- Se brosser les dents après des repas
- 2- Consacrer le temps nécessaire au brossage des dents (trois minutes au moins)
- 3- Utiliser une brosse à dents à dureté moyenne
- 4- Utiliser un dentifrice acquis auprès d'une pharmacie
- 5- Aller de la gencive vers la dent au moment du brossage
- 6- Nettoyer la langue et la gencive avec précaution
- 7- Prendre garde des aliments et boissons contenant des sucres
- 8- Eviter la fumée et autres excitants tels que le thé
- 9- Consulter le dentiste tous les six mois.



les dentifrices ne sont malheureusement pas choisis avec la précaution requise. Ce produit doit être pris auprès des pharmacies où il est stocké dans des endroits sains et non auprès des petits commerces exposés au soleil et autres intempéries qui influent sur sa composition chimique. Il est également nécessaire d'observer la différence entre les dentifrices des enfants et ceux destinés aux adultes.

**On distingue trois sortes de dentifrices :**

- Le dentifrice ordinaire
- Le dentifrice médical contenant une composition médicamenteuse pour produire un effet thérapeutique
- Le dentifrice destiné au blanchissement des dents

**Fils de nettoyage des dents**

quotidiennement après le brossage des dents avant de dormir.

Buts et emploi :

- Après une chirurgie dentaire
- Après un traitement de la gencive
- Pour dégager les restes de repas
- Pour aider à la guérison et à la cicatrisation
- Pour procurer bon goût et bonne odeur à la bouche
- Pour aider à freiner la carie si ses causes sont locales

**On distingue deux sortes de lavage buccal**

- Lavage buccal auto préparé : eau, solutions de bicarbonate de sodium, etc....







## La médecine préventive buccale chez les militaires

Comme tous les métiers exigeant vigilance et concentration, les militaires doivent prendre soin de leur santé buccale et dentaire, les exigences de la vie militaire ne leur permettant pas d'effectuer régulièrement les opérations journalières d'hygiène. A cet effet, nous allons d'abord souligner la place occupée par la prévention buccale dans l'Islam, en raison de l'influence de cette religion sur notre comportement. Le curage des dents est une sunna confirmée par les hadiths : " On m'a ordonné le curage des dents jusqu'à ce que j'aie craint qu'il ne devienne obligatoire. ", " On m'a ordonné le curage des dents jusqu'à ce que j'aie eu des soucis pour mes dents. ", " Le curage des dents purifie la bouche et plaît à Dieu. ", " Si je ne craignais pas de rendre les choses difficiles à ma nation, je lui aurais ordonné le curage des dents avant chaque prière ". En définitive, le curage des dents est un comportement civilisé par excellence.



Dr Mohamed moustapha Ould Brahim  
Traduction: Cdt Mohamed Limam

De façon générale, la prévention est l'action d'empêcher la maladie de se produire ou d'en empêcher la progression dans le corps. Sur le plan de la médecine buccale, l'opération consiste à suivre l'ensemble des méthodes nécessaires à la préservation des dents. Ces méthodes peuvent être

les ravins  
Critères de réussite de l'action préventive  
- Connaissance scientifique parfaite, par le médecin et par le patient, de la maladie et des méthodes de son traitement  
- Philosophie de conviction utilisée par le médecin pour inciter le malade

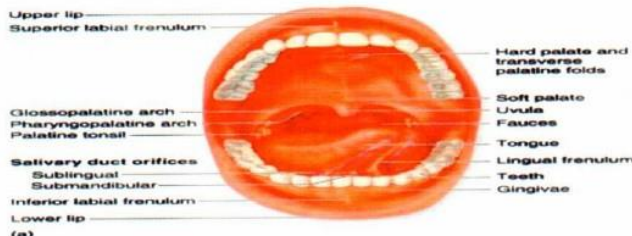
moment de l'apparition de la première dent, ce qui met la mère devant ses responsabilités. Elle doit procéder au nettoyage des dents du nourrisson après chaque allaitement à l'aide d'un chiffon stérilisé roulé autour du doigt. Elle doit également apprendre à ses enfants les méthodes correctes de brossage des dents et surveiller l'exécution de cette opération jusqu'à l'âge de neuf ans. Par ailleurs, la carie des dents ne doit pas être négligée et il est nécessaire d'inclure une sensibilisation sanitaire, qui axerait l'effort sur la prévention buccale dans toutes les étapes scolaires, surtout celles concernant les enfants susceptibles d'avoir un avenir militaire.

### La prévention buccale a des principes parmi lesquels :

- Brossage des dents
- Fils de nettoyage des dents
- Lavage buccal
- Autres moyens supplémentaires
- Visite périodique du dentiste

#### Brossage des dents

- **Le cure-dent populaire:** C'est un moyen de nettoyage buccal, naturel, facile à acquérir et acceptable dans les milieux populaires. Pour l'utiliser, il faut le mastiquer pour rendre ses fibres semblables aux poils d'une brosse à dents. Ses fibres lui donnent une efficacité mécanique facilitant l'extraction des restes de



ainsi énumérées :

- Augmenter l'immunité du malade
- Diminuer le nombre des microbes présents sur les dents
- Suivre un régime alimentaire comprenant peu de sucres entre les repas
- Brosser les dents régulièrement après les repas
- Utiliser les méthodes mécaniques et chimiques pour maîtriser les sédiments sur les dents
- Utiliser localement le fluor
- Appliquer les matières obstruant

à prendre soin de sa santé buccale  
Etapes de la prévention  
**Primaires:** Celles qui empêchent la maladie de se produire au moment du doute  
**Secondaires:** Découverte à temps et soin de la maladie  
**Tertiaires:** Méthodes suivant la découverte de la maladie et visant à empêcher le pire.  
Pour être exhaustif dans le traitement de ce sujet, nous allons l'aborder d'une manière générale. Le soin des dents commence au







# Les principes de la guerre

**Les stratèges militaires ont, de tout temps, tenté de déterminer les lois qui régissent l'art des conflits armés. Par leur pertinence et leur universalité, une bonne dizaine de règles sont communément admises par les principales écoles de pensée. On peut en citer : la définition et la persistance du but à atteindre, l'unité de commandement, l'initiative de l'offensive, l'obtention de l'effet de surprise, la conservation de la liberté d'action, la concentration des efforts, la simplicité, le soutien du moral, la qualité de l'administration, l'économie des moyens et l'anéantissement des forces ennemies. Chaque armée définit sa doctrine d'emploi des forces en adaptant celles qui s'intègrent à ses réalités nationales.**

Pour le maréchal Foch, l'action militaire se base fondamentalement sur trois de ces principes qui se combinent suivant deux types d'approches...

## La liberté d'action

C'est la possibilité pour un chef, de mettre en œuvre, à tout moment, ses moyens en vue d'atteindre l'objectif assigné, malgré l'adversaire et en dépit des contraintes imposées par le milieu et les circonstances de l'opération. La liberté d'action repose sur une capacité d'analyse et de compréhension de la mission dans sa lettre et dans son esprit, sur une connaissance approfondie de l'adversaire et du milieu et sur une organisation rigoureuse de la sauvegarde.

La sensibilité croissante des opinions publiques et du droit des personnes est un facteur à prendre en compte notamment dans l'organisation de la sauvegarde.

## L'économie des forces

C'est la répartition et l'application judicieuse des moyens en vue d'en obtenir le rendement optimal pour atteindre l'objectif assigné.

Ceci implique une expression claire et précise du choix du chef pour atteindre un objectif et l'affectation raisonnée des forces aux différents ensembles tactiques résultant de ce choix.

## La concentration des efforts

C'est la combinaison, dans l'espace et dans le temps, des actions et des effets des systèmes de forces et d'armes disponibles en vue d'atteindre un objectif précis. Dans la plupart des cas, cet objectif sera un effet à atteindre sur l'adversaire, et non sur le terrain, pour que se concrétise le succès d'une opération. La concentration des efforts ne signifie pas concentration des forces. Les systèmes d'armes modernes associent la dispersion des vecteurs à la concentration et à la précision des effets.

Ces trois principes sont interdépendants. C'est de leur judicieuse combinaison, adaptée aux circonstances particulières de chaque opération, que dépendra le succès. Appliqués séparément et sans discernement, ils peuvent devenir source d'échec.

Une concentration des efforts

traduite abusivement en concentration des forces, restreint de facto la liberté d'action d'une force et accroît, au contraire, celle de la force adverse. Un souci excessif d'économie des forces au détriment de la concentration des efforts peut interdire toute obtention de la décision sur l'adversaire.

Utilisés avec discernement, ils sont complémentaires. L'économie des forces facilite la concentration des efforts ; la liberté d'action autorise l'économie des forces et la concentration des efforts. Seule la concentration des efforts permet une réelle économie des forces.

## Approches directe et indirecte de l'action armée

Les opérations militaires sont conduites selon une approche directe ou une approche indirecte.

L'approche directe consiste à affronter les forces combattantes de l'adversaire en vue de les mettre hors de combat pour atteindre la victoire militaire. Il s'agit de mener un combat "classique" entre forces armées, en faisant appel à tous les procédés de combat appropriés. L'approche indirecte consiste à éviter l'affrontement direct avec les forces combattantes adverses et à s'attaquer à la source de leur puissance. Elle vise à surprendre, déséquilibrer et désorganiser l'adversaire, autorisant la victoire militaire par des combats de durée limitée.

Le choix de l'approche définit la manœuvre au niveau stratégique, mais il ne préjuge en rien le type d'actions à mener aux niveaux inférieurs (opératif et tactique). Une approche indirecte peut se traduire par des combats directs de très haute intensité, pour les unités destinées à neutraliser ou détruire les sources de la puissance adverse.







## La bataille d'Okinawa

**Cette bataille maritime d'une extrême violence a opposé les troupes Américaines et Nippones sur l'île d'Okinawa (Japon) pendant la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale. Elle constitue une suite logique dans la mesure où les forces aéronavales japonaises avaient attaqué et détruit la base américaine de Pearl Harbour (Pacifique) auparavant ; une riposte de la partie américaine s'imposait. En conséquence la confrontation entre les deux états était devenue inéluctable.**

Au début de 1945, les américains s'assignent comme objectif stratégique la prise des îles du pacifique occupées par les japonais. Ils s'attaquent d'abord à Iwo jima minuscule îlot volcanique avec trois aérodromes qui pourraient servir d'escapes aux bombardiers Américains.

Le 19 février 1945, la 5<sup>ème</sup> flotte de l'amiral Spruance après une forte préparation d'artillerie débarque les 30.000 hommes du 5<sup>ème</sup> amphibie sous les ordres du Général M. Schmid.

Les 22.000 hommes commandés par le Général Karibayashi et retranchés dans des cavernes fortifiées résistent âprement et infligent de lourdes pertes aux assaillants américains.

Le 15 mars cet affrontement limité s'achève ; et Iwo Jima sert comme prévu de base pour les attaques aériennes contre le Japon.

L'étape suivante était la conquête d'Okinawa.

**Les forces en présence sont**  
1/La X<sup>e</sup> armée US du général S.Bukner composée de quatre divisions de marines ; quatre divisions d'infanterie soit 180.000 combattants.

2/ L'Armée japonaise du général M. Ushijima soit 130.000 hommes.

### Chronologie des hostilités

Le 26 mars les américains occupent les îles Kerama et Keise au sud -ouest d'Okinawa ; le débarquement s'effectue le 1<sup>er</sup> avril 1945.

Le 3<sup>ème</sup> corps amphibie s'installe au Nord de Magushi et le 24<sup>ème</sup> corps amphibie prend position au sud sur la côte occidentale d'Okinawa à 16 Km au Nord de la principale ligne de défense ennemie.

En deux jours, ils réussissent à percer les défenses japonaises et encerclent les principales positions de l'île. Pendant les trois semaines qui suivent le 3<sup>ème</sup> corps amphibie contrôle le nord de la zone de combat.

Mais c'est au sud que se déroule la principale bataille le long de la ligne de défense japonaise Naha-Shuri-Yonabaru.

4-5 mai 1945 : M. Ushijima lance une contre attaque sur le flanc droit de la 10<sup>ème</sup> armée.

11 mai 1945 : S.Bukner reprend l'offensive ; le 23 mai la 6<sup>ème</sup> division de marines réussit à contourner le flanc gauche du dispositif japonais et envahit la ville de Nama. Le 29 mai, elle occupe Shari ; le 24<sup>ème</sup> corps achève sa percée à l'est.

Les américains utilisèrent intensément le lance-flammes pour attaquer les souterrains de l'ennemi.

13.06.1945 : le quartier Ushijima

rédige ses dernières notes, il sort de la grotte en kimono blanc se met à genoux sur une couverture et se suicide par seppuku en compagnie de son adjoint. la bataille d'Okinawa se termine le 2 juillet 1945.

### Bilan des pertes

#### Partie Américaine :

-12.540 morts  
-320000 blessés

#### Partie japonaise :

-200.000 morts ; le nombre de blessés n'est pas connu avec certitude.

### Enseignements

La violence extrême des combats et le courage des défenses militaires et civiles ont conduit le haut commandement américain à remettre radicalement en cause leur plan de conquête globale du Japon. La conséquence principale a été certainement, la décision d'utiliser l'arme atomique pour abrégier le conflit et faire capituler les forces armées nippones.

Les historiens sont unanimes pour reconnaître les faits suivants :

1/ Les japonais (civils et militaires) se sont battus avec courage et abnégation, leur doctrine étant : vaincre ou mourir au combat ; sinon se suicider et ne jamais se rendre à l'ennemi dans tous les cas. C'est ainsi que les combattants japonais et les membres de leurs familles se suicidaient (Seppuku) ou se jetaient dans la mer pour mourir de noyade.







Handwritten notes in the top right corner, including a circle and the word 'Hich'.



C'était Saleck Ould Dede Ould El Battah qui gisait à quelques pas. Celui-ci avait été grièvement blessé, fauché par des tirs adverses. Malgré la gravité de ses blessures, il parvint tout de même à rallier ses compagnons après deux semaines éprouvantes, se cachant de jour et marchant de nuit.

Les résistants se retrouvèrent de nouveau à M'heirthe, leur point de dislocation initial. Quelques blessés, le corps meurtri par la souffrance avaient réussi, après moult péripéties, à rejoindre le reste du groupe. Ils se sont réunis encore mais cette fois-ci, c'est pour faire la fête, savourer l'euphorie de leur triomphe, pas seulement contre leur ennemi, mais aussi face aux sceptiques qui doutaient que leur détermination et leur foi en Allah pouvaient, à eux seuls, guider leur action...

Ils avaient perdu certes, leur chef et guide spirituel, mais en guise de réconfort moral, ils avaient tué Coppolani, pionnier de la pénétration coloniale dans ces contrées. Un poème épique fut composé pour l'occasion.

**A suivre...**

montures étaient déjà harnachées peu avant le crépuscule<sup>5</sup> afin que les rescapés évacuent la zone sans perdre de temps. Avant d'amorcer leur esquivé, les moudjahidines rescapés avaient pris le soin de défaire les entraves de 80 chameaux destinés au transport de la logistique du camp. Les chameaux pris en butin de guerre furent

conduits par les moudjahidines rescapés dans leur esquivé vers Guilemsi. Ils atteignirent leur point de ralliement à l'aube et attendirent vainement que quelque résistant regagne leur groupe. Lelle Ould Sidi Ould Moulaye Zeine était le dernier à s'être esquivé. Il ne savait pas, cependant que quelqu'un sollicitait son secours.

## Renvois

- 1-Louis Frerejean Randonnées de guerres au pays des beidanes P 308.
- 2-Le conteur Sidi O Med Lemine O Med Ahid O Sidi Abdoullah rapporte que la dépouille de Sidi O Moulaye Zeine avait été effectivement inhumée mais il en ignore l'endroit.
- 3-Témoignage recueilli au cours d'un entretien précédent avec l'intéressé.
- 4-Le moudjahid Mohamed O Savra, selon le chercheur Mohamed Said O Hamody.
- 5-Le conteur Mohamed O Sid'Ahmed O Dieh dans un entretien précédent.







# L'opération de Tidjikja

15<sup>ème</sup> épisode

Résumé

▶ Ayant exécuté le seul moudjahide capturé vivant lors de l'attaque du fort de Tidjikja, les colons, sous la férule de Frèrejean, poursuivent leurs représailles pour venger la mort de leur chef, Xavier Coppolani.

Par le Cne Sidi Mohamed Ould Heddeïd - Traduit de l'arabe par le Cne Lif Mohamed Diadié

Au jour suivant, le 18 mai, Frèrejean murissait une vengeance à nulle autre pareille ; un manège macabre qui ne pouvait qu'émouvoir tout musulman. Il procéda ainsi à l'incinération des corps des moudjahidines tués les journées du 12 et 13 mai après les avoir rassemblés dans une fosse commune. La dépouille du martyr Sidi Ould Ameira Ould Bah<sup>1</sup> connut le même sort. Une version locale fait état d'un miracle qui se serait produit lors de cette cérémonie funèbre au sujet du corps de Sidi Ould Moulaye Zeine<sup>2</sup>. Selon le conteur Mohamed Ould Le Arbi<sup>3</sup>, le capitaine Frèrejean aurait ordonné de placer le corps de Sidi Ould Moulaye Zeine dans le lit de la Bat'ha et d'amasser suffisamment de bois pour le brûler. Toutes les tentatives de mettre le feu au corps du

défunt furent vaines. Soudain, survint une violente tempête de sable suivie d'une pluie et d'une poussière épaisse, ce qui empêcha les goumiers de poursuivre leur besogne. La tempête s'étant dissipée et la pluie arrêtée, il s'en suivit un torrent dont les vagues avaient charrié le corps à travers la Bat'ha vers un endroit inconnu. Les goumiers ne purent que constater la disparition du corps.

Le conteur Ould El Arbi rapporte aussi une seconde version entretenue par plusieurs habitants de la ville au sujet de l'inhumation de l'illustre martyr. Celle-ci affirme qu'un groupe formé d'hommes et de femmes se serait introduit de nuit à l'intérieur du fort, profitant de l'inattention des gardes de faction et se serait emparé du corps pour l'inhumer dans

une sépulture digne de son rang non loin du camp, sur la rive nord-est de la bat'ha. Il est aussi rapporté dans d'autres versions que Sidi Ould Moulaye Zeine aurait été enterré à l'intérieur d'une chambre afin de préserver sa tombe contre une éventuelle profanation.

### Sur le chemin du retour

Si nous faisons une rétrospective pour suivre le cheminement pris par les Moujahidines, nous remarquerions que le chemin emprunté pour le coup de main<sup>4</sup> était différent de leur chemin de repli, d'où leur sens élevé de l'art de la guerre qui leur dicta de prendre de telles mesures de sécurité.

La colline de Guilemsi était leur destination initiale sur le chemin du retour. C'est là qu'étaient restés les éléments chargés de garder les chameaux porteurs. Les







# Announce

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en œuvre un Musée dédié aux forces armées nationales. Ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. Ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée.

Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes participations qui pourront aider au processus de mise sur pied de ce noble projet sont les bienvenues.

## **Contacts :**

**361 02 205 - 220 20 305**

**dcrp@mauritel.mr**  
**bp: 208 tel: 25002255**

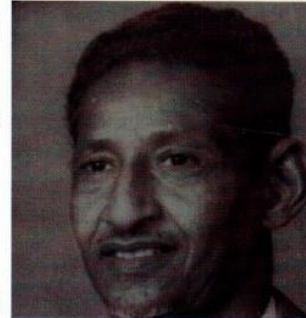




**BAHAM O. MOHAMED LAGHDAF**

**Une carrière bien remplie**

*Il est des parcours face auxquels on ne peut rester indifférent ! Celui de Monsieur BAHAM O. MOHAMED LAGHDAF en est un. Commis d'administration, administrateur, plusieurs fois Gouverneurs et plusieurs fois ministre à des portefeuilles clefs dont celui de la Justice et de la Défense qu'il aura le rare privilège de diriger à trois reprises, l'homme qu'il est, reste témoin d'un pan entier de l'histoire pré et postindépendance de la Mauritanie. Lui rendre hommage à travers la revue Akhbar El Jeich ne serait qu'une infime reconnaissance des bons et loyaux services qu'il a rendus à ce pays, en général et au département de la défense, en particulier.*



Cne LIF M. Diadié

**Mr** Baham O. Mohd Laghdaf est né en 1935 à Tamchékett. Fils de Sidi O Mohamed Laghdaf et de Messoude Mint Mohamed Mahmoud, ce septuagénaire à la toison d'argent laisse une forte impression à ses interlocuteurs.

Malgré le poids des ans, il garde en mémoire des histoires et anecdotes vécues depuis des décennies qu'il relate avec précision, au point et à la virgule, telle sa dictée d'admission au Certificat d'Etudes Primaires qu'il récite avec un accent de métropolitain, comme peu d'entre nous savent le faire aujourd'hui.

Après l'école coranique de sa HELLA, il rejoint l'unique medersa de l'est du pays située à Kiffa que seuls, les fils de chefs et assimilés étaient autorisés à y accéder. Quelques années plus tard, il réussit brillamment au concours du CEPE, filière arabe et française à Saint-Louis. Il intégrera par la suite le lycée de Rosso qu'il quitta de son plein gré, jugeant lui-même qu'il était plus au moins âgé. Il regagnera par la suite Akjoujt où, son frère, Cheikhna, exerçait déjà la fonction d'interprète. La vacuité ne fut que de courte durée. Il se présentera alors au concours des Commis expéditionnaires qu'il réussit avec succès. Il sera par la suite nommé auprès du Commandant de cercle de Rosso où il travaillera quelques mois avant de retrouver un nouveau poste à Kiffa. C'est à la suite d'une décision du gouvernement de former de jeunes fonctionnaires que Baham est sélectionné et envoyé à l'Institut des Hautes Etudes Administratives à Paris pour en ressortir deux années plus tard muni de son diplôme d'administrateur. Cela lui vaudra le parcours enviable qui sera le sien. C'est à lui que reviendra l'honneur de

hisser le drapeau de la Mauritanie naissante le 28 novembre 1960 à Boghé, en lieu et place du drapeau Français. Sa passation de service avec son prédécesseur français n'aura duré qu'une demi-journée à l'issue de laquelle il héritera d'une subdivision sans moyens ni personnel. Pour régler des litiges dans quelque hameau, il lui arrivait de se déplacer à pied sécurisé par des gardes. Il constituait à lui tout seul, toute l'Administration.

L'histoire retiendra de lui des prouesses de conciliateur hors pair. En effet, suite à un différend entre les Kounta et les Ewlad Gheilane, il est affecté pour la troisième fois au Brakna en 1972 et parvient à régler le contentieux et à assurer durablement le maintien de l'ordre dans cette wilaya. Nommé à trois reprises ministre de la défense, aucun

problème frontalier n'aura nécessité l'engagement de l'armée nationale entre 1967 et 1969. Baham peut néanmoins se targuer d'avoir parrainé, en 1968 à Atar, les manœuvres militaires SLOUGUI entre l'armée mauritanienne et l'armée française, en présence d'illustres chefs militaires dont l'Amiral Vulbert et le Général, Bigeard, coté français et le Colonel Moustapha O Mohamed Saleck, Chef d'état major national et le capitaine Soueidatt O Weddad, commandant la première Compagnie Commando Parachutiste, côté mauritanien. La date symbolique du 09 /09/ 1969 marquera la fin de son troisième passage au ministère de la défense. Monsieur Baham O. Mohamed Laghdaf est marié et père de plusieurs enfants occupant ou ayant occupé de hautes fonctions.

**CARRIERE ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE**

- le 26/11/ 1960 Chef de subdivision de Boghé
- 1962 : Directeur de l'information ( Radio Mauritanie 4 à 5 mois).
- 1963 : Ministre de la Justice, Garde des sceaux.
- FIN 1963 : Commandant de cercle (Wali) du Brakna
- 1966 : Ministre de la Santé (il est à l'origine de la construction du 1er Hôpital National, actuel CHN).
- 1967 : Ministre de l'Education nationale
- Fin 1967 : Ministre de la Défense
- 1968 (de Avril 68 à Septembre) Ministre du commerce.
- Fin 1968 ; à nouveau Ministre de la Défense
- En Novembre 1969, Wali adjoint de Néma ( Sidi Mohd O Abdarrahmane)
- Mai 1970: Wali du Brakna (à nouveau).
- 71 à 72, Gouverneur de l'Adrar.
- Fin 72 : nouvelle affectation au Brakna (l'énorme Wilaya de l'époque)
- Principaux collaborateurs du Ministre de la défense en 1969
- M'Bareck O Bouna Moctar
- Colonel Moustapha O Mohd Saleck.
- Evénements majeurs
- 1968 des manœuvres militaires SLOUGUI entre l'armée française et l'armée mauritanienne organisées à Atar.
- Autorités marquantes
- FRANCE : Amiral VULBERT
- Général BIGEARD,
- MAURITANIE: Colonel Moustapha O Mohamed Saleck.
- Capitaine Soueidatt O WEDDAD





quand elle revêtait l'uniforme militaire dans la rue, mais l'encouragement d'autres venait la consoler. Son parcours professionnel n'a été entravé par aucun obstacle qui lui ferait regretter le choix du métier et elle est décidée à obtenir les plus hauts grades militaires.

**Second - Maitre Mariem Mint Mohamed Vall, technicienne de laboratoire**



Major de sa promotion et titulaire d'un baccalauréat, Mariem n'a pas hésité à rejoindre les rangs de l'Armée Nationale sans obstacles notoires, les parents et les amis l'ayant soutenue dans sa décision. Mariée, elle réussit brillamment à concilier les contraintes de sa vie familiale avec les exigences de son travail. Son assiduité et sa compétence forcent le respect. Elle encourage les femmes à embrasser la carrière militaire qui procure à la fois, enrichissement professionnel et sécurité sociale.

**Sergent M'Barka Alina Mint Mohamed M'Bareck**

Quand elle a décidé de participer au test de recrutement dans l'Armée Nationale, elle fut contrariée par certains membres de sa famille qui s'opposaient à ce choix "incongru". Mais, voyant que sa décision était murement réfléchie, ils ont fini par l'encourager dans la voie qu'elle s'est choisie. Par la suite, M'Barka Elina n'a constaté aucun mépris ni comportement déplaisant à son égard aussi bien de la part de ses proches que des gens qu'elle côtoie au quotidien. M'Barka Elina martèle



qu'elle ressent une sérénité extrême en exerçant ses obligations à travers lesquelles elle affirme sa personnalité... Elle demande aux jeunes mauritaniennes d'intégrer les rangs de l'armée et de considérer le travail dans cette institution nationale aussi noble que tout autre travail.

**Sgt Sabah mint Touinsi**

Titulaire d'un bac commercial, Sabah a intégré les rangs de l'armée réalisant ainsi un rêve qui l'a toujours taradée, elle qui aime tant les cérémonials et les parades militaires. Elle s'est dit aussi impressionnée par ses encadreurs qui ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme, de responsabilité et de respect vis-à-vis d'elle et de ses collègues tout au long de leur formation.

"A ma sortie au grade de Sgt, j'ai été la fierté de mon père. Il m'a dit en substance " ce dont j'ai rêvé pour mes garçons, c'est toi qui le réalises aujourd'hui, tu mérites tous mes compliments " Sgt Sabah est mariée et arrive à concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle "je dis aux femmes aux foyers qu'elles sont en mesure d'assurer l'éducation de leurs enfants tout en exerçant un métier noble de quelque nature que ce soit. Elle doit pour cela briser tous les tabous et travailler aux côtés de leurs congénères masculins".

**Sgt Mariem mint Atih, Technicienne de laboratoire**



Titulaire d'un baccalauréat, elle est issue d'un milieu militaire. Fille de feu Commandant ATIH O Sid' Ahmed Ely, elle avait naturellement de fortes prédispositions pour aimer la grande muette. D'ailleurs, son milieu familial n'opposa aucun refus à son choix d'intégrer le rang de sous officiers féminins. Elle se rappelle avec beaucoup de joie la période de formation qui fut pour elle une véritable occasion de connaître l'institution de l'intérieur

ce qui l'a rendue très fière d'y appartenir.

**Sgt Khdeija Mint Mohamed O Baziline**

"Malgré les idées reçues et les tabous qui confinent la femme au foyer, je n'ai à aucun moment hésité à faire le choix d'intégrer l'armée. J'ai été encouragée par mes proches. J'ai aussi su gérer mon nouveau statut de militaire



avec celui de femme. Malgré mes nouvelles obligations, cela ne m'empêche pas pour autant de m'occuper de mon mari et de mes enfants".

**Sgt Aida M'Bengue**

Le Sergent Aida est issue d'un environnement militaire. Son père est un ancien sous-officier de la marine nationale, sa mère, une employée du ministère de la défense. C'est d'ailleurs cette dernière qui l'a informée et encouragée à passer le concours de recrutement.

Ainsi elle n'a rencontré aucune objection qui pouvait la dissuader d'intégrer l'armée. Parents et proches, l'ont soutenue dans son choix. Cela ne l'a pas empêchée pour autant d'être une mère de famille attentionnée une fois revenue au foyer. Ses obligations familiales constituent pour elle la principale occupation après son métier.

Elle exhorte tous les jeunes à dépasser les différences physiologiques car ces considérations n'ont plus leur raison d'être. Il suffit d'avoir la volonté de faire quelque chose pour y parvenir.







**L'HMN envisage-t-il, à court terme, la création de nouveaux services (Maternité -Service Mères et Enfants) qui seraient de nature à justifier le besoin de nouveaux recrutements de ce personnel féminin ?**

**Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud:**

Oui l'HMN connaît actuellement

des extensions et des nouvelles créations (une unité de dialyse, un bloc pour consultations spécialisées) qui ouvriront sans nul doute de nouvelles perspectives d'emploi pour ce personnel féminin, notamment pour la maternité et la pédiatrie.

**AEJ: Avez-vous un dernier mot par lequel vous exhorteriez l'élément féminin à s'engager davantage dans le rang de**

**l'Armée Nationale?**

**Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud:**

Compte tenu de l'humanisme et de l'affectivité par lesquels se distingue ce personnel féminin dans l'exercice quotidien de ses activités, nous encourageons leur recrutement dans l'armée nationale, notamment dans la perspective de combler le déficit largement constaté en personnel paramédical.

## La médecin-capitaine El Alya Julien



**AEJ: Comment se sont passés les débuts de votre carrière militaire?**

**La médecin-capitaine El Alya Julien:**

Je suis l'une des premières à intégrer l'institution militaire dans un pays où les traditions priment et où juridiquement nous n'avions pas accès aux postes d'officier. Il a fallu donc un certain temps à la population et à certains de nos collègues masculins pour accepter l'idée que nous autres femmes, tout en respectant les lois divines et nos coutumes, pouvons collaborer en toute sérénité auprès de nos homologues du sexe opposé. Je crois pouvoir affirmer que ce combat est maintenant gagné. D'un autre côté, l'effort physique intense fut aussi un défi étant donné que nous n'avons pas le sport dans nos habitudes.

**AEJ: Avez-vous bénéficié du soutien de vos proches dans cette expérience?**

**La médecin-capitaine El Alya Julien:**

Etant moi-même fille de militaire -et fière de l'être -je

n'ai personnellement eu aucun souci au niveau de ma famille et de mes amis. Mon choix a été approuvé et j'ai été encouragée dans mes démarches administratives. Ce soutien m'a beaucoup aidée notamment lors de ma formation militaire au Sénégal au cours de laquelle j'ai passé avec succès le brevet parachutiste.

**AEJ: Votre qualité de femme vous confère-t-elle un traitement de faveur par rapport à vos collègues de l'autre sexe?**

**La médecin-capitaine El Alya Julien:**

Dès mes débuts, je me suis tracée une ligne de conduite bien définie. Je cherche à me forger le respect par un travail sérieux et assidu sans jamais accepter de traitements de faveur. Ce qui me met en droit d'exiger la même chose de mes subordonnés. Dès que je franchis les portes de mon service, je garde à l'esprit que je ne suis que le capitaine-médecin, chef de l'infirmerie de Garnison. Je fais mon petit bout de chemin auprès de mes malades et j'espère laisser une bonne impression.

**AEJ: Cela fait sept ans que la première femme a été intégrée au sein de l'institution. Qualifieriez-vous cette expérience de réussite?**

**La médecin-capitaine El Alya Julien:**

L'expérience humaine quelle qu'elle soit est

toujours un enrichissement aussi bien individuel que collectif. Et je pense que la femme a sa place au sein de l'institution militaire. Nous sommes complémentaires et de notre collaboration ne peut naître que de la réussite.

**AEJ: Un dernier message à l'adresse des femmes?**

**La médecin-capitaine El Alya Julien:**

Notre pays a besoin de tous ses enfants pour voir briller fièrement ses couleurs. Que l'on soit homme ou femme nous avons tous notre pierre à apporter à l'édifice. Cela ne demande que de la volonté et un peu de persévérance. Aimons notre patrie et elle nous le rendra.

**Second - Maître Aichetou Dicko, technicienne de labo**



Elle avait au début la conviction et la volonté de s'incorporer dans les rangs de l'armée et guettait le moment opportun. Soutenue par la compréhension et l'encouragement de ses parents, elle a saisi l'occasion d'un recrutement d'un contingent féminin fait par la Marine Nationale. Elle était regardée au début par certains passants avec suspicion et surprise, surtout







Ce pari est né lorsque l'Etat-major National a décidé le 1er Juillet 2005 d'introduire l'élément féminin dans les rangs de l'Armée Nationale. Vu la nature de la mission militaire et

en raison du sacrifice et du dévouement qu'elle exige, des craintes légitimes sont nées quant à la capacité de la femme à démentir les préjugés l'ayant

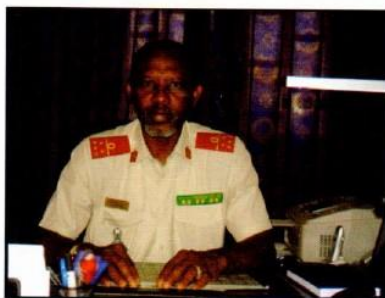
privée par le passé de contribuer positivement à l'œuvre de construction nationale. La stricte observance de l'éthique morale et religieuse qui a caractérisé la période de formation de ces recrues durant leur séjour à la base de la Marine, leur avait permis de préserver leur dignité, de supporter la souffrance physique et morale et avait constitué une motivation de plus. Tous les appels décourageants au début de la formation n'ont pas pu entamer leur persévérance et leur volonté. La présence aujourd'hui de femmes militaires, servant aux côtés de leurs homologues masculins, surtout dans le domaine de la santé, constitue un acte humanitaire que nul ne peut ignorer. C'est une expérience égalitaire dont le terrain est le service militaire.

## INTERVIEW:

### Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud, Directeur de l'HMN

Pour mieux éclairer le lecteur sur les conditions de travail du personnel féminin, AEJ livre les impressions que leurs chefs ont d'elles et les témoignages de quelques-unes d'entre elles, après cinq ans de service militaire.

L'Hôpital Militaire de Nouakchott (HMN) est la formation qui renferme le plus de personnel féminin, des sous-officiers infirmières. Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud, Directeur de l'HMN nous livre ses sentiments.



**AEJ: Comment percevez-vous la présence de l'élément féminin au sein de l'HMN ?**

**Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud:**

La présence de cet élément au sein de l'HMN est fructueuse en ce sens

que ces infirmières viennent compléter leurs confrères masculins dans la prise en charge des soins infirmiers, notamment vis-à-vis des malades de sexe féminin.

**AEJ: Après trois ans de services effectifs dans l'armée nationale, comment appréciez-vous le rôle de cet élément féminin dans l'accomplissement de ses fonctions ?**

**Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud:**

Ces infirmières jouent un rôle prépondérant et participent activement à l'allègement de la charge du travail. Ce rôle est beaucoup plus marquant au sein du

service de laboratoire où ces infirmières constituent la majorité du personnel.

**AEJ: Après les expériences de travail, avez-vous rencontré des difficultés liées à l'exercice des activités de cet élément féminin au sein de l'HMN ?**

**Le Médecin-Colonel Ghoulam Ould Mahmoud:**

Aucune difficulté particulière n'est à signaler sinon que ce personnel féminin se distingue, à la différence de son pair masculin, par certains moments d'indisponibilités (congé de maternité, heures d'allaitement).

**AEJ: Quelles sont les perspectives d'emploi des infirmières militaires ?**





aires:

# Une expérience égalitaire réussie




mai - juin 2011





# Femmes milit



La Direction de la Marine Nationale a connu, dans la matinée du 11 Juillet 2007, un événement exceptionnel et unique en son genre dans l'histoire de l'Armée Nationale, les efforts entrepris depuis deux ans ayant abouti à la sortie d'un contingent féminin de quartiers-maitres. C'était une expérience pionnière et un bond géant, aussi bien dans la formation que dans la qualité du personnel formé. Le pari a réussi et les nouvelles venues ont été accueillies chaleureusement dans les formations par leurs homologues masculins en tant qu'égaux, cheffes et subordonnées, pour pouvoir, ensemble, briser l'image qui a toujours collé à la femme une étiquette négative de la faiblesse et de l'inactivité.

■ Cne Sidi Med Ould Hedeid

■ Traduction: Cdt Mohamed Limam Ould Ahmed Salem







X

Nécrologie

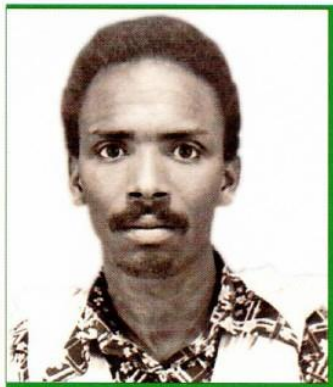
Ressources  
Humaines

## Sergent Mourtejy Ould Teikoura

Le Sergent Mourtejy est né en 1969 dans la ville d'Aioun.  
 Il a regagné les rangs de l'Armée Nationale en 1986, où il a suivi sa formation de base au centre de formation d'Akjout.  
 Après sa formation de base, il fut affecté au 1<sup>er</sup> BCP (Bataillon Commando Parachutiste) en 1987 où il se distingua par sa bravoure de parachutiste modèle. Il obtint le certificat d'Aptitude N°2 en 1997.  
 Après 20 ans de bons et loyaux services, il fut désigné en 2007 pour suivre les stages des certificats techniques N°1 et 2 en soudure. A sa sortie, il a été affecté à l'école militaire interarmes, en 2007.  
 Une crise cardiaque l'a emporté en ce jour du 14/02/2011.  
 Il était marié et père de sept enfants.  
 Que DIEU l'accueille dans son Saint Paradis.  
 Amin.



## Sergent Boubacar Ould Ely



Le Sergent Boubacar Ould Ely est né en 1965 dans la région de Rkiz.  
 Il avait regagné les rangs de l'Armée Nationale en 1981, où il avait subi sa formation de base au centre de formation de l'armée nationale à Akjout en 1984. Il était connu pour sa discipline. Il était un exemple, et par la confiance, il avait gagné l'estime de ses chefs et le respect de ses camarades. Après une longue maladie, la mort l'a emporté dans la journée du 1<sup>er</sup> mars 2011 laissant derrière lui une veuve et neuf enfants éplorés.  
 Que DIEU l'accueille dans son Saint Paradis. Amin.

### Grades successifs

- 1<sup>ere</sup> classe : 01/01/1989
- Caporal : 01/04/2001
- Sergent : 01/07/2009.

## Condoléances

Nous avons appris au moment où nous mettions sous presse le décès de Monsieur Mohamed Abdallahi Ould M'heimid, membre du bureau exécutif du syndicat des journalistes mauritaniens suite à une longue maladie.

En cette douloureuse occasion "AKHBAR LE JEICH" présente ses condoléances les plus attristées à la famille du défunt ainsi qu'aux membres de la famille de la presse nationale.  
 Qu'ALLAH lui accorde sa pleine miséricorde.



mai - juin 2011

AKHBAR  
Le Jeich 13





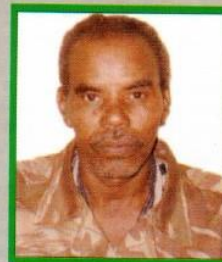
### Adjutant-chef Khaly Ould Mohamed

Recruté en 1978, Khaly Ould Mohamed a effectué sa formation de base au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale sis à l'époque à Rosso. Il se distingua d'emblée parmi les meilleurs de ses camarades.

A l'issue de sa formation, il fut affecté à la 6<sup>ème</sup> Région militaire puis, en 1981, rejoint la Direction de l'Artillerie. Pour le compte de cette arme, il fit ses stages de spécialisation en

Algérie, en 1985, puis au Maroc, en 1988 et en 1993. L'Adjutant-Chef Khaly se distingue par sa rigueur au travail, par sa discipline envers ses chefs et par le respect de ses subordonnés. Il exécute les missions qui lui sont confiées avec dévouement et conscience professionnelle. Il sert actuellement en qualité d'adjoint du chef de la 61<sup>ème</sup> Batterie du 1<sup>er</sup> Bataillon d'Artillerie Sol-

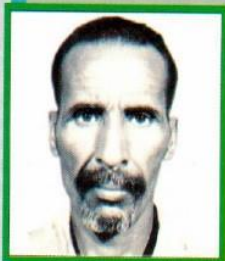
Air.  
Grades successifs Sergent :1978  
-Sergent-Chef:1984  
-Adjutant:1990  
-Adjutant-Chef:1994



### 2<sup>ème</sup> Classe Mohamed Ould Sidi

Né à Néma en 1970, le soldat Mohamed Ould Sidi a été formé, en 1988, au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale à Akjoujt. Depuis sa sortie du Centre, il n'a connu que l'Ecole Militaire Interarmes d'Atar, où il sert actuellement comme chauffeur à la compagnie manœuvre.

Ce soldat est connu pour son dévouement au travail, sa disponibilité permanente et sa discipline qui lui ont valu une distinction parmi ses semblables.



### 1<sup>ère</sup> Classe Salem Ould Ewvir

Le soldat Salem Ould Ewvir est né en 1960 à M'bagne dans la région du Brakna. Il a effectué sa formation de base à Jreida, en 1982.

A l'issue, il a été affecté au Centre de Formation Technique de l'Armée Nationale en 1983. Il est nommé 1<sup>ère</sup> Classe en 1987 et affecté, la même année, à la 6<sup>ème</sup> (4<sup>ème</sup>) Région Militaire.

Le soldat de 1<sup>ère</sup> Classe Salem a toujours manifesté son amour pour la Patrie. Il s'est fait connaître aussi par son dévouement au travail et le respect des autres







## Nouvelle réglementation pour les agences de sécurité

**Au cours de sa session du 24 février 2011, le conseil des ministres a pris le décret R N°2011 - 066 qui réglemente les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds. Ce décret vient en application d'une loi adoptée par le parlement et promulguée par le Président du Haut Conseil d'Etat en 2009.**

L'embellie économique que connaît notre pays ces dernières années, a attiré beaucoup de promoteurs économiques dans les activités privées de sécurité. Les sociétés privées de surveillance, de gardiennage et de convoyage de fonds se sont multipliées alors que ce secteur stratégique en plein essor était encore régi par une loi datant de 1966. En effet, les activités de sécurité constituent un stimulus à l'économie nationale. Leur seule présence est stimulante et rassurante pour les investisseurs. De plus, elles contribuent à lutter contre le chômage en résorbant une part importante de la main d'œuvre locale.

Mais, ce secteur prometteur est aussi porteur de risques potentiels pour les citoyens. L'agent de sécurité doit disposer de qualités lui permettant de protéger efficacement les sites sensibles dont il a la garde, le convoyeur de fonds, sécuriser les fortes sommes d'argent ou les objets précieux (œuvres d'art, bijoux, documents confidentiels, métaux précieux, etc.) qu'il doit transporter, sans mettre en péril la sécurité d'autrui. Ils doivent être rompus au maniement des armes à feu et jouir d'un équilibre psychologique à toute épreuve. Ils sont responsables de la conduite à tenir en cas de légitime défense, de flagrant délit, d'assistance à personnes en danger, etc. La connaissance des dispositions réglementaires concernant la détention, le port et l'utilisation des armes, la vigilance, la maîtrise de soi et le sang-froid sont des qualités indispensables pour exercer dans ce métier à hauts risques. C'est pour encadrer le développement de ce métier dangereux, que les autorités tentent depuis deux ans de le réglementer. Désormais, à l'exclusion du

gardiennage domestique, aucune entreprise ne peut exercer dans le domaine de la surveillance, du gardiennage et du convoyage de fonds sans autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur sur avis des services techniques compétents.

Les préposés employés à des tâches de convoyage et de sécurité doivent être des anciens membres des forces armées et de sécurité ou avoir servi ces dernières, sauf dérogations dûment signées par les autorités compétentes. Ils doivent porter un uniforme et des signes distinctifs à l'effigie de leurs sociétés d'appartenance. Leurs fonctions s'exercent à l'intérieur des bâtiments ou dans les limites des propriétés dont ils ont la garde, leurs fonctions ne pouvant s'exercer sur la voie publique, sauf exceptionnellement lors de missions itinérantes ou statiques de surveillance sur la voie publique, sauf exceptionnellement lors de missions itinérantes ou statiques de surveillance sur la voie publique, sauf exceptionnellement lors de missions itinérantes ou statiques de surveillance sur la voie publique, sauf exceptionnellement lors de missions itinérantes ou statiques de surveillance sur la voie publique.

Parce qu'elles participent à la sécurité dans leur domaine d'activité, les sociétés de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds sont tenues d'informer les services de sécurité territorialement compétents de tout acte constaté susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale dans l'exercice de leur mission. La Direction Générale de la Sureté Nationale constitue leur tutelle mais elles n'ont pas vocation à intervenir à la place des forces de l'ordre et de sécurité.

Un comité de coordination a été créé pour donner au besoin un avis consultatif au Directeur Général de la Sureté Nationale. Ce comité est composé de dix membres - quatre membres de droit, présidents

d'associations de retraités des forces armées et de sécurité et six, dont le président, désignés par arrêté conjoint des ministères de la Défense Nationale et de l'Intérieur.

### Qu'en pensent les principaux intéressés ?

Tous les anciens membres des forces armées et les agents de sécurité approchés ont salué cette décision du gouvernement mauritanien. Quatre avantages sont principalement mis en exergue :

- En disposant de personnels déjà aguerris ne nécessitant pas de formation complémentaire pour exercer cette profession, les sociétés privées gagnent économiquement et en temps.

- Sur le plan social et en reconnaissance de leur sacrifice au service de la Nation, les anciens des corps armés, dont certains vivaient dans un état de dénuement intolérable, vont améliorer de façon significative leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

- A plus long terme, l'application de ce décret aura un avantage stratégique ; dans le contexte de terrorisme ambiant, le fait d'occuper un grand nombre d'anciens constitue un paravent efficace contre les manigances de groupuscules subversifs qui seraient tentés d'exploiter leur désœuvrement à des desseins criminels.

- Enfin, en encadrant mieux l'activité des agences de sécurité, ce décret offre une protection juridique aux employés.

Toute entreprise qui exerce sous une forme quelconque une activité qui consiste à fournir aux personnes physiques ou morales, de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue, des services ayant pour objet la sécurité des biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens, est considérée comme une entreprise de surveillance et de gardiennage.

Toute entreprise qui exerce une activité consistant à assurer le convoyage et la sécurité des transports de fonds ; des bijoux ou des métaux précieux ainsi que tout document permettant d'effectuer un paiement est considérée comme une entreprise de transport de fonds.







### Des médecins militaires distingués dans un congrès au Maroc

Une délégation de la santé militaire conduite par le Médecin colonel Mohamedou Saleck Ould Mohamed Abdoullah, Directeur du Service de Santé, président d'honneur, a participé aux travaux du 2<sup>ème</sup> Congrès Régional Maghrébin de Médecin Militaire, tenu à Rabat au Maroc du 16 au 19 février 2011. A la fin de cette activité, le prix de *Troisième Communication Orale* a été décerné au Médecin colonel Ahmed Ould Sidi Mohamed, au Pharmacien Lt-colonel Abdel Malech Ould Abdel Maleck et au Médecin capitaine Tourad Ould Mohamed Lemine.

Une lettre de félicitation du Chef d'Etat-major National a été adressée au Médecin colonel Ahmed Ould Sidi Mihamed pour sa bonne présentation qui a donné une bonne image du pays..



### Des cadres de l'EMP dispensent des cours à l'école d'Etat-major



Une délégation de l'Ecole de Maintien de la paix de Bamako a effectué une visite dans notre pays du 25 Février au 17 Mars. Au cours de cette visite, des cours relatifs aux règles d'engagement, de la maîtrise de la violence et à l'évolution des opérations de soutien de la paix ont été dispensés aux officiers stagiaires de l'Ecole d'Etat-major. Cette formation entre dans le cadre de l'emploi au sein d'un état-major du bataillon de maintien de la paix pour la force africaine en attente.

Des compétences ont été acquises en matière de gestion des opérations de soutien, les techniques de négociation, d'intervention et le désarmement.

Il est à noter que l'Ecole de Maintien de la Paix est un centre de la CEDEAO qui forme des militaires et des civils dans le domaine du maintien de la paix. Les cadres formateurs sont de plusieurs nationalités ; Canada, France, Irlande, Suisse, Argentine, Togo, Sénégal et Mali

### Mission de déminage au Nord

Dans le cadre du protocole d'accord entre la Direction du Génie Militaire et le Programme National de Déminage Humanitaire pour

le Développement (PNDHD), une équipe de la DIRGENIE a effectué, le 1<sup>er</sup> Avril 2011, une mission de déminage dans la zone située entre Boulenuar

et Tmeimichatt (Wilaya de Dakhlet Nouadhibou). Cette activité rentre dans le cadre de la journée internationale contre les mines.

### Le 2<sup>ème</sup> BC célèbre son 19<sup>ème</sup> anniversaire

Le 2<sup>ème</sup> Bataillon Commando a célébré en grande pompe, le 1<sup>er</sup> avril 2011, le 19<sup>ème</sup> anniversaire de sa création. Le Colonel Ahmed Ould Mamadou, Chef du 2<sup>ème</sup> Bureau, représentant du Chef d'Etat-major National à cette cérémonie, a passé en revue les troupes en compagnie du Commandant Mohamed Mahmoud Ould Wenne, Commandant le 2<sup>ème</sup> BC. Les festivités commémoratives ont été marquées par plusieurs activités dont un défilé, la visite d'une compagnie sur le terrain et une visite des infrastructures. Cette journée a été clôturée par un imposant repas de corps qui a été partagé par tous les militaires du 2<sup>ème</sup> BC avec leurs invités dans la joie de la fraternité d'armes





# AKHBAR **El Jeich**

Votre fenêtre sur  
l'institution Militaire

## Femmes militaires: Une expérience égalitaire réussie

**BATAILLE**  
Célèbre

**La bataille  
d'Okinawa**

**MEMOIRE**  
Militaire

**L'opération de Tidjikja**

◀ 15<sup>ème</sup> épisode ▶

**IDEES**  
Militaire

**Les principes  
de la guerre**